



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16926
5 février 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 65ème séance plénière de sa trente-neuvième session, le 16 novembre 1984, l'Assemblée générale a adopté la résolution 39/14, intitulée : "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales" 1/.

2. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité d'examiner les mesures à prendre pour faire en sorte qu'Israël se conforme à sa résolution 487 (1981) et pour le dissuader de renouveler son attaque contre des installations nucléaires".

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir A/RES/39/14.

